



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal, dûment convoquée et tenue le **10 avril 2017 à 19h00** au lieu ordinaire des séances étaient présents :

Martin Bordeleau, *maire*
Jean-Pierre Picard, *conseiller siège no 1*
Guy Laverdière, *conseiller siège no 2*
Manon Pagette, *conseillère siège no 5*
Michel Venne, *conseiller siège no 6*

Étaient absents;

Marie-Claude Thériault, *conseillère siège no 3*
François Chevrier, *conseiller siège no 4*

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Alice Riopel directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

ADMINISTRATION

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire, après vérification constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX
5. SOUPER TOURNANT DES GENS D'AFFAIRES MATAWINIE
6. SPECTACLE DU CIRQUE ALFONSE
7. APPUI CAMPAGNE SAUVONS POSTES CANADA
8. CENTRE D'INITIATIVE POUR L'EMPLOI LOCAL DE LA MATAWINIE (C.I.E.L.)- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
9. APPUI CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE LANAUDIÈRE (CPSL)
10. SOUPER-CAUSERIE DIRECTEURS GÉNÉRAUX ZONE 04
11. DÉPÔT PROCÈS VERBAL DE CORRECTION
12. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES
13. AFFAIRES NOUVELLES

FINANCES

14. RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES
15. AUTORISATION VIREMENTS DE CRÉDIT
16. ADOPTION DES COMPTES
17. AUTORISATION D'ACHATS
18. VENTE TERRAIN À M. RANDY LECLERC
19. VENTE TERRAIN À MME VIVIANNE PARADIS

20. REMBOURSEMENTS DE TAXES

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 21. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 22. PAUSE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 23. NOMINATIONS POUR OCCUPER LES POSTES AUX DIFFÉRENTES MISSIONS DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE
- 24. SOLDE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 453-2009 CAMIONS INCENDIE
- 25. PARTICIPATION PROJET DÉFI RAYMOND LAJEUNESSE

TRANSPORT

- 26. ACHAT BARRIÈRES AMOVIBLE (Échafauds-Plus(15-2 500\$)différents budgets)
- 27. RENOUELEMENT CRÉDIT-BAIL NIVELEUSE

URBANISME

- 28. EMBAUCHE INSPECTEUR MUNICIPAL
- 29. APPLICATION RÈGLEMENT 106-2006 DE LA MRC DE MATAWINIE – NOMINATION FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ
- 30. RAPPORT CCU

GESTION DU TERRITOIRE

- 31. ENTRETIEN TERRAINS ET PARCS MUNICIPAUX
- 32. VERSEMENT PARTIEL MANDAT RX SOL PROJET RÉSEAUX D'ÉGOUT SECTEUR VAL ST-CÔME

LOISIRS, SPORT, CULTURE, TOURISME & VIE COMMUNAUTAIRE

- 33. RENOUELEMENT CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF AU CENTRE DE LOISIR MARCEL THÉRIAULT-SYSTÈME DE CLIMATISATION, CLOCHE DE VENTILATION ET HUMIDIFICATEUR À VAPEUR
- 34. TOURISME LANAUDIÈRE-ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
- 35. INSTALLATION FIBRE OPTIQUE AU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE
- 36. INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL DU LOISIR MUNICIPAL (CALM)
- 37. PROJET COOP DE DESTINATION EN MATAWINIE
- 38. SUBVENTION CLUB MOTONEIGE
- 39. SUBVENTION COMITÉ SPORTIF ST-CÔME
- 40. SUBVENTION AQUAFORME
- 41. SUBVENTION AFEAS – DÎNER RETROUVAILLES 50^E ANNIVERSAIRE
- 42. DON CAMPAGNE DE FINANCEMENT LES PETITS MOUSSES
- 43. DON CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LANAUDIÈRE
- 44. DON ÉCOLE SECONDAIRE DES CHUTES- MÉRITAS GOUTTE D'OR 2017
- 45. RÉSOLUTION MTQ-PONT PAYANT CHEVALIERS DE COLOMB
- 46. PARC INTERGÉNÉRATIONNEL MANDAT ARPENTEUR

DIVERS

- 47. AFFAIRES NOUVELLES & AUTORISATION D'ACHATS
- 48. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 49. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 528-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard, appuyé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 529-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne, appuyé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que les procès-verbaux suivants soient adoptés, à savoir :

- Séance ordinaire du 13 mars 2017
- Séance extraordinaire du 3 avril 2017

Adopté

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

- Brunch des Irlandais du 19 mars et Conférence historique du 26 mars
- Rencontre avec députés
- Suivi dossier de la crue des eaux
- Défi Raymond Lajeunesse | 28 & 29 avril 2017
- Lac-à-l'épaule du 2 avril dernier
- Souper des bénévoles du Festival St-Côme en Glace
- Séance extraordinaire | changement de zonage Villa Sagesse
- Saint-Côme s'invite à Saint-Gab | Festitrad du 8 avril dernier
- Parc intergénérationnel
- Projet Golf | Début 2017
- Projet Égout dans le secteur de Val Saint-Côme
- Autorisation travaux d'amélioration à la côte du Lac Bruneau
- Réponse MTQ | Intersection Rang 7 et côte du village

5. SOUPER TOURNANT DES GENS D'AFFAIRES MATAWINIE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 530-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme, directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à l'achat et au paiement **d'un billet au montant de 40,00\$** pour la participation de monsieur le maire Martin Bordeleau au souper tournant des gens d'affaires Matawinie qui se tiendra le mercredi 17 mai 2017 au Manoir de la rivière Dufresne, à Notre-Dame-de-la-Merci.

Adopté

6. SPECTACLE DU CIRQUE ALFONSE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 531-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard, appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme, autorise la directrice générale à procéder à l'achat de 4 billets pour une représentation du spectacle du Cirque Alfonse dans le cadre des festivités du 175^e anniversaire de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez dans l'Église du village au coût de 40,00\$ chacun le 16 juin 2017.

Adopté

7. APPUI CAMPAGNE SAUVONS POSTES CANADA

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 532-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme, appui la campagne « Sauvons Postes Canada » et fasse parvenir une lettre à l'Honorable Judy M. Foote, Ministre des Services publics et Approvisionnement Canada exprimant notre vision sur les recommandations qui ont été soumises par le comité parlementaire et concernant l'avenir de Postes Canada.

Adopté

8. CENTRE D'INITIATIVE POUR L'EMPLOI LOCAL DE LA MATAWINIE (C.I.E.L.)- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 533-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme mandate monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard pour représenter la municipalité à l'assemblée générale annuelle du centre d'initiative pour l'emploi local de la Matawinie (C.I.E.L.) qui sera tenue le mardi 2 mai 2017 à 19h au Chalet des Loisirs de Ste-Marcelline.

Adopté

9. APPUI CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE LANAUDIÈRE (CPSL)

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 534-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme, fasse parvenir une lettre appuyant le Centre de prévention du suicide de Lanaudière (CPSL) dans le dossier du transfert des appels de nuit du 1 866 APPELLE vers la ligne Info-Social de l'Estrie à madame Lucie Charlebois, Ministre déléguée à la réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie au Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Adopté

10. SOUPER-CAUSERIE DIRECTEURS GÉNÉRAUX ZONE 04

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 535-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard, appuyé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à son inscription et au paiement au coût de 30,00\$ au souper causerie de l'ADMQ Zone 4 à Lavaltrie sur différentes thématiques.

Adopté

11. DÉPÔT PROCÈS VERBAL DE CORRECTION

NIL

12. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES

2353 Défi 12H VSC

Record au Défi 12h VSC, somme de 115 000\$ a été amassée

2354 MTQ

Analyse des demandes faites au MTQ

Suite des Résolutions 101-2016 et 102-2016 concernant l'amélioration de l'intersection rang 7 – Principale, corriger l'inclinaison transversale de la Côte du village et de sécuriser l'intersection coin 65^e Avenue – Principale

2355 MTQ

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local : Aide financière accepté de 44 967\$ pour 2017

2356 Fondation québécoise du cancer

Campagne corporative 2017 : demande de don

13. AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur le Maire Martin Bordeleau transmet des informations de la part de madame la conseillère Marie-Claude Thériault

- Invite les gens à l'activité de Pâques qui aura lieu au Bureau d'Accueil Touristique le 16 avril prochain.
- Informe que les profits rapportés au Comité Sportif pour la soirée poker du 8 avril s'élèvent à 1 800\$.

Monsieur le conseiller Guy Laverdière

- Informe du spectacle de qualité offert dans le cadre du Festitrad. Il y aurait lieu d'envoyer une lettre de félicitations.
- Informe que le 13 mai sera la tenue de Saint-Côme s'enracine, de la Course des Grands Combattants et de la Fête de la Famille.
- Informe de la venue du nouvel Inspecteur municipal.

Madame la conseillère Manon Pagette

- Informe qu'une soirée reconnaissance pour les bénévoles aura lieu le vendredi 21 avril prochain dès 18h. Le thème portera sur les années 70.

FINANCES

14. RAPPORTS

La directrice générale remet aux membres du conseil municipal, un état des revenus et dépenses au 10 avril 2017 y mentionnant les disponibilités budgétaires.

15. AUTORISATION VIREMENTS DE CRÉDIT

NIL

16. ADOPTION DES COMPTES

La directrice générale dépose aux membres du conseil, une liste des comptes payés et impayés.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 536-2017

La directrice générale ayant déposé aux membres du conseil une liste des comptes payés et impayés et procédé à l'émission des chèques numéros **16108; 16113; 16115; 16129 à 16142; 16207 à 16220; 16222 à 16239; 16241 à 16243; 16246 à 16248; 16251 à 16257 et 16263 à 16311** certifie qu'il y a des fonds disponibles pour payer les comptes et déboursés du mois de **mars 2017**, les membres du conseil ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard, appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la liste des comptes et déboursés du mois de **mars 2017** totalisant **442 592,80 \$** soit adoptée et que les factures soient payées telles que présentées.

Adopté

17. AUTORISATION D'ACHATS

Conformément au règlement numéro 547-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses à certains fonctionnaires et employés la directrice générale demande au conseil municipal d'autoriser les dépenses ci-après.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 537-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard, appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme, conformément au règlement numéro 547-2015, autorise les dépenses suivantes, à savoir :

Hervé Larochelle inc.	
Toiture au BAT	1 010,02 \$
Pagette et Frères inc.	
Réparation camion Inter déneigement	3 719,56 \$
Fabrication panneau couteau niveleuse	2 765,15 \$
Multicom communications	
Contrat cellulaires	3 296,16 \$
<i>(crédit 1 300\$ - lignes voix)</i>	
<i>(crédit 900\$ - lignes voix & data)</i>	

18. VENTE TERRAIN À M. RANDY LECLERC

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 538-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne, appuyé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que Martin Bordeleau, maire et Alice Riopel, directrice générale soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à la vente d'un terrain adjugé à la municipalité en 1992 et immatriculé 9026-76-8645 portant les numéros de cadastre 5541039-A et 5541039-B d'une superficie de 1 189 mc, la vente est consentie au montant de 3 800\$. Les frais relatifs à cette transaction seront à la charge de M. Randy Leclerc.

Adopté

19. VENTE TERRAIN À MME VIVIANNE PARADIS

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 539-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que Martin Bordeleau, maire et Alice Riopel, directrice générale soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à la vente de deux terrain adjudgés à la municipalité en 1992 et immatriculés 5 540 925 avec une superficie de 1 095,9 mc et 5 541 039 d'une superficie de 1 534,8 mc, la vente est consentie au montant de 8 000\$ pour les deux terrains. Les frais relatifs à cette transaction seront à la charge de Mme Vivianne Paradis.

Adopté

20. REMBOURSEMENTS DE TAXES

NIL

PÉRIODE DE QUESTIONS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

22. PAUSE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 540-2017

Il est présentement 20h00 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit suspendue dix [10] minutes pour une pause:

Adopté

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 541-2017

Il est présentement 20h10 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit rouverte.

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE

23. NOMINATIONS POUR OCCUPER LES POSTES AUX DIFFÉRENTES MISSIONS DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

- ATTENDU QUE** les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique ;
- ATTENDU QUE** le conseil municipal de Saint-Côme reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps ;
- ATTENDU QUE** le conseil municipal voit l'importance de se doter de la première phase d'un plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique.

Résolution no 542-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QU'** une organisation municipale de la sécurité civile soit créée;
- QUE** les personnes suivantes soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'Organisation municipale de la sécurité civile.
- **Coordonnatrice municipale de la sécurité civile** : Alice Riopel, directrice générale et secrétaire-trésorière
 - **Coordonnateur de site** : Lorrain Gaudet, directeur du service incendie et Guy Poirier, directeur du service premiers répondants
 - **Responsable de la mission Administration** : Pamela Vallière, secrétaire municipale
 - **Responsable de la mission Communication et de la télécommunication** : Martin Bordeleau, maire
 - **Responsable de la mission des services techniques et transports** : Ghislain Langlois, directeur de la voirie
 - **Responsable de la mission de la sécurité incendie et matières dangereuses** : Lorrain Gaudet, directeur du service incendie
 - **Responsable de la mission des services aux sinistrés** : Ghislain Langlois, directeur de la voirie
 - **Responsable de la mission de la protection des personnes et des biens** : Sûreté du Québec et Guy Poirier, directeur du service premiers répondants

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le Plan municipal de sécurité civile de notre municipalité.

Adopté

24. SOLDE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 453-2009 CAMIONS INCENDIE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 543-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard, appuyé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à l'achat de 10 longueurs de boyaux à 225,00\$ + tx chacun pour un total de 2 225,00\$ et à effectuer le paiement;

- à même le poste budgétaire « IMMO POMPIERS SURPLUS REGL » (03 310 00 736) en vertu du règlement numéro 570-2016 autorisant l'affectation de la somme de 17 812\$ du solde disponible du règlement numéro 453-2009 en vue de financer une dépense de 17 812\$ et adopté à la séance ordinaire du 11 avril 2016, un **montant net de 2 152,00\$** soit le solde pour combler le montant de 17 812\$ prévu au budget
- et la balance du montant sera payée à même le poste budgétaire « CAMION INCENDIE ENTRETIEN ET ÉQUIPEMENT » (02 220 00 525)

Adopté

25. PARTICIPATION PROJET DÉFI RAYMOND LAJEUNESSE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 544-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme participe, en collaboration avec le comité « St-Côme, un cœur qui bat » et l'Association des Pompiers au « **Défi Raymond Lajeunesse** » qui consiste à offrir à la population une opportunité de s'inscrire à l'une des séances de formation RCR et DEA (réanimation cardio respiratoire et défibrillateur externe automatisé) offertes durant l'année à venir à un coût privilégié de 20\$ réservé aux résidents de Saint-Côme. De plus, la Municipalité s'engage à défrayer les coûts pour les employés municipaux et les membres du Conseil inscrits.

Adopté

TRANSPORT

26. ACHAT BARRIÈRES AMOVIBLES

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 545-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme, directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à l'achat et au paiement de 15 panneaux de barrière amovibles pour les événements et autres au coût total de 2 284,00 + tx incluant les pieds et le transport à la firme Échafauds Plus. Cette dépense sera prélevé en parts égales à même les quatre (4) postes budgétaires suivants ;

LOISIR ACCESSOIRES & MATÉRIEL (02 702 20 522) : **599,48 \$ taxes nettes**

VOIRIE SIGNALISATION ACCESSOIRES (02 355 00 649) : **599,48 \$ taxes nettes**
 PROMOTION TOURISTIQUE (02 622 00 494) : **599,48 \$ taxes nettes**
 POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (02 590 00 970) : **599,48 \$ taxes nettes**

Adopté

27. RENOUELEMENT CRÉDIT-BAIL NIVELEUSE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 546-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard, appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme accepte la proposition de financement; numéro : 041017-02 de PNC EQUIPT FINANCE selon les conditions suivantes;

Type d'équipement financé:	Niveleuse; renouvellement du bail numéro : 160594000
Montant du financement:	\$68,322.00 avant taxes
Genre du financement;	Crédit-bail
Durée du terme;	24 mois
Type de cédule des versements;	Mensuelle, régulière et consécutive
Montant des versements mensuels;	\$2,941.68 plus taxes
Taux annuel (apr);	3,45% fixe pour la durée du terme Tarification valide pour une période de 30 jours. Les versements se feront via retraits automatiques.
Frais de dossier:	\$300.00 plus taxes

QUE Martin Bordeleau, maire et Alice Riopel, directrice générale soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cet emprunt.

Adopté

URBANISME

28. EMBAUCHE INSPECTEUR MUNICIPAL

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 547-2017

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme a publié une offre d'emploi concernant l'embauche d'un inspecteur municipal

CONSIDÉRANT que cinq (5) personnes ont été retenues pour une entrevue;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande l'embauche de Monsieur Vincent Côté au poste d'inspecteur municipal;

POUR CES MOTIFS, les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Côme embauche officiellement monsieur Vincent Côté au poste d'inspecteur municipal.

Que M Vincent Côté soit nommé comme fonctionnaire désigné relativement à notre réglementation municipale.

Que les avantages et les conditions d'embauche sont inclus à la convention collective en vigueur.

Adopté

29. APPLICATION RÈGLEMENT 106-2006 DE LA MRC DE MATAWINIE –
NOMINATION FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Considérant que; la MRC de Matawinie a mis en place une politique relative à la gestion des cours d'eau;

Considérant qu' il est nécessaire de désigner au niveau local (municipalité), une ou des personnes responsables de la gestion des cours d'eau selon le règlement 106-2006 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Matawinie;

Considérant que le rôle de cette personne désignée est de servir de lien entre la MRC de Matawinie (personne déléguée au niveau régional) et la municipalité en ce qui concerne l'analyse procédurale des différentes interventions possibles dans les cours d'eau du territoire de la municipalité. Le tout en conformité avec la politique en vigueur de la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Matawinie;

Résolution no 548-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme désigne monsieur Vincent Côté, inspecteur municipal comme personne responsable de la gestion des cours d'eau de la Municipalité de Saint-Côme.

Adopté

30. RAPPORT CCU

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE LOTISSEMENT POUR DES PENTES DE RUES PLUS ABRUPTES QUE CE QU'AUTORISE LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 207-1990

Une demande de dérogation mineure a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire* par monsieur Régis Larko pour la compagnie à numéro 9184-8184 Québec Inc. en faveur d'une propriété visée pour un projet de

développement immobilier (Val-Nature), identifié sur les plans officiels du cadastre par une partie du lot 15 et une partie du lot 16 du Canton de Cartier dans le Rang 01;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 549-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que malgré la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) de refuser cette demande, les membres du conseil considèrent qu'il y a lieu d'accepter cette demande de dérogation mineure aux conditions suivantes :

Tout acte de vente qui comprend un terrain à l'intérieur du projet Val-Nature doit inclure une clause signifiant que les lieux sont soumis à des contraintes particulières en raison de la pente des rues conformément à l'article 6 de la Loi sur la Sécurité Civile. Dans un objectif de sécurité, cette clause doit mentionner qu'il est probable que les services d'urgences ne puissent intervenir dans les temps normalement requis.

La municipalité se dégage de toute responsabilité quant aux dommages liés aux retards d'interventions ou à l'absence d'intervention des divers services d'urgence qui ne pourraient être rendus en raison des contraintes particulières dues aux pentes des rues. Rappelons que ces rues demeureront privées, la Municipalité se dispense donc de tout entretien les concernant. Aucune collecte porte à porte n'est envisagée pour les résidences de ce secteur que ce soit pour la cueillette des ordures ou de la récupération. Une boîte commune devra être installée à un endroit jugé favorable, et ce sous approbation du Contremaître des Travaux publics.

Cette résolution est rétroactive pour les lots déjà vendus. Le non-respect de cette résolution entraînera un refus pour tout permis de construction.

Adopté

GESTION DU TERRITOIRE

31. ENTRETIEN TERRAINS ET PARCS MUNICIPAUX

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 550-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard, appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme accepte la proposition de Sébastien Laroche pour l'entretien des terrains, tonte de gazon et plate-bande de la municipalité pour la saison estivale 2017 au montant de **10 838,70\$ taxes incluses**.

Que directrice générale soit par la présente autorisée à procéder aux trois (3) versements de 3 612,90\$ tx incl chacun soit aux dates suivantes;

- Le 15 mai 2017
- Le 15 juillet 2017
- Le 15 septembre 2017

Adopté

32. VERSEMENT PARTIEL MANDAT RX SOL PROJET RÉSEAUX D'ÉGOUT
SECTEUR VAL ST-CÔME

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 551-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière, appuyé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme autorise la directrice générale à procéder au versement d'un montant de **12 043,63\$** tx incl, soit une partie des coûts du mandat accordé à la firme **Rx Sol, Experts en environnement** par la résolution numéro 478-2017 et adoptée le 13 février 2017 au montant total de 20 950,00\$ + taxes.

Adopté

LOISIRS, SPORT, CULTURE, TOURISME & VIE COMMUNAUTAIRE

33. RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF AU CENTRE DE
LOISIR MARCEL THÉRIAULT-SYSTÈME DE CLIMATISATION, CLOCHE DE
VENTILATION ET HUMIDIFICATEUR À VAPEUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 552-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard, appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme autorise la directrice générale à procéder à au renouvellement du contrat d'entretien préventif des systèmes de climatisation, cloche de ventilation et un humidificateur à vapeur du Centre de Loisir Marcel Thériault octroyé à **Climatisation Labrèche & Létourneau** au coût de **2 878,85\$** pour deux ans soit du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2019 et payable chaque année.

Adopté

34. TOURISME LANAUDIÈRE-ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 553-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière, appuyé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme désigne monsieur le conseiller François Chevrier pour assister à l'assemblée générale annuelle de Tourisme Lanaudière qui aura lieu le mercredi 26 avril 2017 à 14h45 au Musée d'art de Joliette.

Adopté

35. INSTALLATION FIBRE OPTIQUE AU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 554-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard, appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que suite à une soumission de la firme **Satelcom Internet** la Municipalité de Saint-Côme autorise l'installation de la Fibre Optique entre la Municipalité et le Bureau d'Accueil Touristique (BAT) pour un montant de **2 673,17\$ tx incl** et que la directrice générale soit par la présente autorisée à payer ledit montant lorsque les travaux seront terminés.

Adopté

36. INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL DU LOISIR MUNICIPAL (CALM)

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 555-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme autorise la directrice des Loisirs à procéder à son inscription au Congrès Annuel du Loisir Municipal (CALM) qui se tiendra à Drummondville au coût de 250,00\$ pour les trois (3) jours de la durée du congrès, les repas sont inclus. Les frais d'hébergement et de transport seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adopté

37. PROJET COOP DE DESTINATION EN MATAWINIE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 556-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme participe à la démarche du projet d'affaires « Coop de Destination en Matawinie », la municipalité de Saint-Côme ayant été considérée comme un partenaire, l'investissement demandé est de 250,00\$. La directrice générale est autorisée à verser ce montant à cet organisme.

Que Martin Bordeleau, maire et Alice Riopel, directrice générale soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cette entente.

Adopté

38. SUBVENTION CLUB MOTONEIGE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 557-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard, appuyé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme, autorise la directrice générale à verser un montant de 3 000,00\$ au Club Motoneige St-Côme tel que prévu considérant leur participation aux frais de signalisation.

Adopté

39. SUBVENTION COMITÉ SPORTIF ST-CÔME

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 558-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme autorise la directrice générale à procéder au versement d'un montant de **2 500,00 \$** au **Comité Sportif de St-Côme (CSSC)** représentant la subvention accordée à cet organisme pour l'année 2017 tel que prévu au budget.

Adopté

40. SUBVENTION AQUAFORME

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 559-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme autorise la directrice générale à procéder au versement d'un montant de **400,00\$ à l'Auberge Val St-Côme** pour l'utilisation de leur piscine pour une première section printemps-été 2017 (avril à juin) de cours d'aquaforme et représentant la subvention accordée à cet organisme tel que prévu au budget.

Adopté

41. SUBVENTION AFEAS – DÎNER RETROUVAILLES 50^E ANNIVERSAIRE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 560-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme autorise la directrice générale à procéder au versement d'un montant de **500,00 \$** à l'**AFEAS** pour leur permettre de planifier un « Dîner retrouvailles » pour souligner leur 50^e anniversaire prévu le 21 mai 2017.

Adopté

42. DON CAMPAGNE DE FINANCEMENT LES PETITS MOUSSES

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 561-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme autorise la directrice générale à procéder au versement d'un montant de **50,00 \$** constituant un don pour l'organisme « Les Petits Mousse ont 30 ans! » dans le cadre de leur campagne de financement annuelle.

Adopté

43. DON CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LANAUDIÈRE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 562-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard, appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme autorise la directrice générale à procéder au versement d'un montant de **50,00 \$** constituant un don pour l'organisme « Centre de Prévention du Suicide de Lanaudière (CPSL)»

Adopté

44. DON ÉCOLE SECONDAIRE DES CHUTES- MÉRITAS GOUTTE D'OR 2017

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 563-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme, autorise la directrice générale à procéder au versement d'un don au montant de 50,00\$ pour le Gala méritas de la Goutte d'Or 2017 à l'École secondaire des Chutes.

Adopté

45. RÉSOLUTION MTQ-PONT PAYANT CHEVALIERS DE COLOMB

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 564-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme autorise par la présente l'organisme Les Chevaliers de Colomb à tenir une activité de levée de fonds soit un pont payant le 30 septembre 2017 sur la Rte 347 à l'entrée du village face au 1081 rue principale de 8h00 à 16h00.

Adopté

46. PARC INTERGÉNÉRATIONNEL MANDAT ARPENTEUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 565-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard, appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme, accorde un mandat à la firme d'arpenteurs géomètres GNL afin d'effectuer des relevés topographiques sur le futur emplacement du parc intergénérationnel tel que spécifiés dans l'offre de services du 6 avril 2017 au montant de 1 990,00\$ plus taxes et que la directrice générale soit par la présente autorisée à payer ledit montant.

Adopté

DIVERS

47. AFFAIRES NOUVELLES & AUTORISATION D'ACHATS

COMITÉ FÊTE NATIONALE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 565-B-2017

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme remet un montant de cinq mille dollars [5 000\$] au Comité de la Fête nationale représentant la subvention accordée à cet organisme pour l'année 2017 tel que prévu au budget.

Adopté

48. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

Monsieur le conseiller François Chevrier enregistre sa présence à 20h40.

49. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 566-2017

Il est présentement 20h50 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard, appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers;

Que la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Alice Riopel, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière